

UN PROGRAMME PARTENARIAL

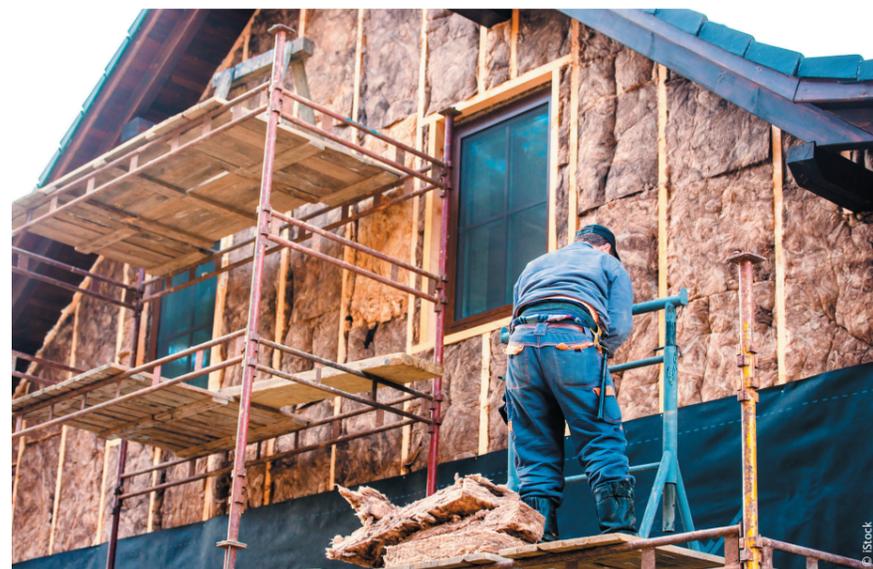
► Un engagement fort de l'Anah auprès du Département

Le Département assure le pilotage stratégique et opérationnel du programme Habiter Mieux. Il est accompagné en cela par l'Anah qui a décidé de soutenir le Département dans ses nouvelles ambitions, en s'engageant sur un haut niveau d'intervention. Le budget annuel du programme est de **14,5 M€** porté à 88% par l'Anah.

► Les collectivités yvelinoises et organismes de conseil en rénovation énergétique : des partenaires clés

Les collectivités locales apportent leur concours à la réussite du programme Habiter Mieux sur le territoire yvelinois. Elles constituent, grâce à leurs actions de repérage et de communication, un relais de proximité essentiel. Elles peuvent également apporter des aides financières complémentaires aux ménages.

Par le conseil qu'ils apportent, des organismes tels que l'ALEC SAINT-QUENTIN et ENERGIES SOLIDAIRES (Espaces Info Energie) sont également des partenaires clés dans la mise en œuvre du programme.



QUI CONTACTER ?

► POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME

DÉPARTEMENT DES YVELINES
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT – SERVICE HABITAT
HABITAT@YVELINES.FR
YVELINES.FR
MONPROJET.ANAH.GOUV.FR
FAIRE.FR

► POUR LE MONTAGE D'UN DOSSIER

SOLIHA YVELINES ESSONNE

3 RUE DE LA PORTE DE BUC
78000 VERSAILLES
TÉL : 01 39 07 78 51
CONTACT.YVELINES@SOLIHA.FR
YVELINES.ESSONNE.SOLIHA.FR



CITEMETRIE

92 RUE D'ANJOU
78000 VERSAILLES
TÉL : 01 84 73 24 41
CITEMETRIE78@CITEMETRIE.FR
CITEMETRIE.FR



Yvelines
Le Département

HABITER MIEUX : LE DÉPARTEMENT DES YVELINES S'ENGAGE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



© N. Duprey/CTP8

“ Hausse du coût de l'énergie, vétusté de certains logements, diminution des ressources... Beaucoup de nos concitoyens, parmi les plus modestes, sont aujourd'hui contraints de faire un choix absurde : s'appauvrir pour se chauffer ou passer l'hiver en frissonnant de froid. Il nous faut combattre la précarité énergétique en résorbant les passoires thermiques. Le Département s'y emploie, au côté de l'Anah, grâce au programme Habiter Mieux. Entre 2012 et 2017, nos services ont accompagné plus de 3400 ménages yvelinois dans leurs travaux de rénovation énergétique. Ces premiers résultats nous poussent à renforcer nos objectifs. Améliorer la qualité de l'habitat est à la fois une question de dignité pour nos concitoyens et un devoir pour un Département aussi dynamique et attractif que le nôtre. ”

Pierre BÉDIER
Président du Conseil départemental des Yvelines

Déjà 3 400 propriétaires yvelinois aidés pour réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement

Depuis plus de 30 ans, le Département des Yvelines porte une politique ambitieuse d'amélioration et de rénovation de l'habitat privé en direction des propriétaires grâce à laquelle ils peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit et d'aides financières pour réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

Le Conseil départemental s'est ainsi engagé, depuis 2012, dans le programme "Habiter Mieux" aux côtés de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) et de l'État. Déployé sur le territoire yvelinois, il a permis à 3 400 propriétaires d'être aidés dans leurs projets de rénovation énergétique. Au total, 37 millions d'euros de subvention ont été versés.

Habiter Mieux 2019-2023 : objectif, 6 000 propriétaires yvelinois accompagnés !

Fort de ces résultats, le Département poursuit et renforce son intervention en matière de lutte contre la précarité énergétique en relançant le programme avec des objectifs particulièrement ambitieux :

- 6 000 propriétaires accompagnés sur 5 ans
- une enveloppe financière d'aides aux travaux de plus de **66 M€** financée par l'État, l'Anah et le Conseil départemental.



HABITER MIEUX, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Habiter Mieux est un programme qui permet aux propriétaires occupants de bénéficier de conseils **gratuits et personnalisés, ainsi que d'aides financières** (sous conditions de revenus) et d'**avantages fiscaux** pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, afin d'améliorer le confort thermique de leurs logements et ainsi de réduire leurs factures.

- ▶ Habiter Mieux finance un bouquet de travaux permettant un gain énergétique de 25% à 35%.

DANS LES YVELINES, PLUS DE 67 000 LOGEMENTS SONT CONCERNÉS

2 TYPES D'AIDES PROPOSÉES :

HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ

- ▶ Pour les propriétaires occupant un logement de plus de 15 ans sous conditions de ressource.
- ▶ Une aide individuelle comprise entre 7 000 et 10 000 euros en fonction des ressources à laquelle peut s'ajouter :
 - ▶ Une prime pouvant aller jusqu'à 1 600 ou 2 000 euros pour le gain énergétique.
 - ▶ Une aide du Conseil départemental des Yvelines.

50 À 75 % DU MONTANT DES TRAVAUX COUVERTS PAR CES AIDES

HABITER MIEUX COPROPRIÉTÉ

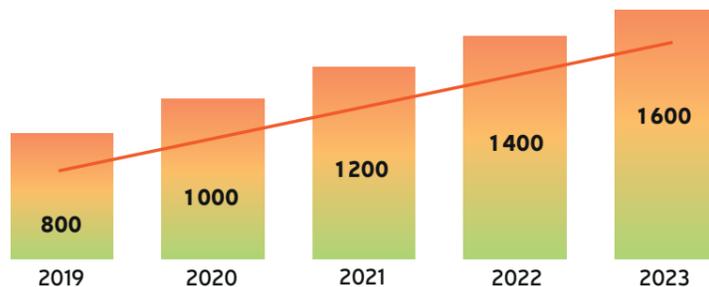
- ▶ Pour les copropriétés de plus de 15 ans (composées à 75% de lots d'habitation occupés en résidence principale, ayant une étiquette énergétique inférieure à D, et ayant un taux d'impayés entre 8% et 25% selon la taille de la copropriété).
- ▶ Une aide collective pour financer les travaux, versée au syndic, allant jusqu'à 5250 € par logement.
- ▶ Une aide complémentaire pour le financement de l'accompagnement par un opérateur spécialisé allant jusqu'à 180€ par logement.

HABITER MIEUX 2019-2023 : DES OBJECTIFS RENFORCÉS

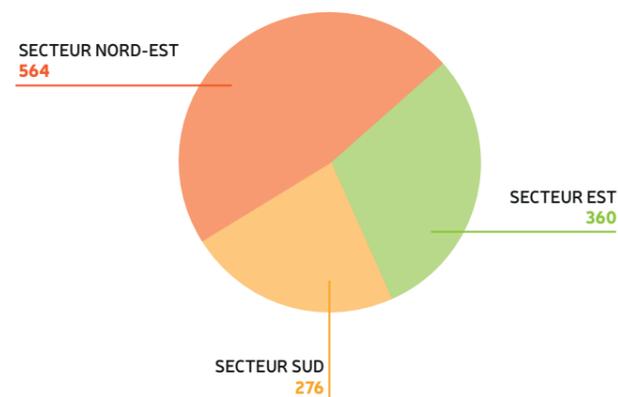
DES CIBLES PRIORITAIRES

- ▶ Les copropriétés, notamment celles situées dans les Quartiers Politique de la Ville (31 QPV sur le territoire)
- ▶ Les territoires ruraux

1200 dossiers en moyenne par année sur 5 ans



Répartition des objectifs (nombre de propriétaires aidés par an)



Sectorisation et objectifs du PIG Habiter Mieux 2019-2023



Objectifs PIG Habiter Mieux 2019-2023
1200 dossiers/an dont 1 140 PO et 60 PB*

- SECTEUR NORD-OUEST : 564 dossiers/an dont 536 PO et 28 PB
- SECTEUR EST : 360 dossiers/an dont 342 PO et 18 PB
- SECTEUR SUD : 276 dossiers/an dont 262 PO et 14 PB
- Commune hors EPCI

* PO = propriétaire occupant - PB = propriétaire bailleur

LE RÔLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Afin de permettre au plus grand nombre d'Yvelinois d'accéder à ces aides, le Conseil départemental encourage le déploiement du programme Habiter Mieux. Un premier programme d'intérêt général (PIG) a été mis en place en 2015, suivi d'un second en 2019.

▶ Un travail renforcé de repérage et de communication

Grâce au programme d'intérêt général, le Conseil départemental des Yvelines favorise la mobilisation des aides Habiter Mieux par un travail d'information des propriétaires occupants éligibles et de communication renforcé sur l'ensemble du territoire.

▶ Un accompagnement gratuit (600K€/an pendant 5 ans)

Le Département propose aux propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah, un accompagnement gratuit réalisé par un opérateur conseil : diagnostic thermique, programme de travaux, devis, montage financier et dossier administratif.

SOLIHA et CITEMETRIE sont les deux prestataires retenus pour assurer ce service dans le cadre du nouveau PIG (2019-2023).

Un budget de 600 000 € par an est consacré par le Département à son financement. Pendant 5 ans, les propriétaires yvelinois pourront bénéficier de ce conseil gratuit et neutre.

▶ Des aides financières complémentaires (3 M€/an pendant 5 ans)

Afin de diminuer le reste à charge pour les propriétaires, le Conseil départemental propose une aide « Yvelines Habiter Mieux » correspondant à 2500 € par dossier en moyenne (taux de subvention de 15% pour les ménages très modestes et 5% pour les ménages modestes, dans la limite de 20 000 € HT de travaux subventionnables).

Un budget de 3 M€ par an est consacré par le Département à ces aides.